



Réforme des retraites : « Un bon terreau pour une grève réussie des enseignants le 5 décembre »

Unité syndicale, sujet des retraites mobilisateur, agrégation des crispations: malgré un relatif affaiblissement des syndicats du secteur, les enseignants devraient répondre présent à la mobilisation, estime le professeur de sciences de l'éducation et spécialiste du syndicalisme enseignant André D. Robert. Entretien. La mobilisation contre la réforme des retraites du 5 décembre n'arrive pas à n'importe quel moment pour les enseignants et touche à un sujet mobilisateur. Même si le rôle et le poids des syndicats du secteur ont changé, les enseignants pourraient répondre massivement à leur appel unitaire. C'est ce qu'explique au Monde le professeur de sciences de l'éducation et spécialiste du syndicalisme enseignant André D. Robert.

Plusieurs syndicats enseignants appellent à la grève le 5 décembre contre la réforme des retraites. Cette mobilisation peut-elle être forte ?

André D. Robert Cette grève dans les milieux enseignants a en effet des chances d'être plus suivie que les précédentes. D'abord parce qu'elle répond à un appel unitaire quasi unanime contre la réforme des retraites, dont seul le SGEN-CFDT est absent. S'y agrègent des revendications ayant trait aux mobilisations qui ont jalonné les années 2018 et 2019, sans réels succès : contre la réforme du lycée et du baccalauréat, contre la loi Blanquer adoptée en juillet, et au sujet de la souffrance au travail à la suite du suicide en septembre de la directrice d'école Christine Renon.

S'il est difficile de savoir précisément dans quelle mesure la « base » répondra présent, tout cela forme un bon terreau pour une grève réussie des enseignants le 5 décembre. Cela étant dit, un « fort » suivi des grèves dans l'enseignement aujourd'hui, cela veut dire entre 30 et 40 % de grévistes, sans doute plus proche de 40 % cette fois-ci, mais plus serait une réussite remarquable.

Le syndicat majoritaire SNES a mis en ligne un simulateur des effets de la réforme des retraites qui fait débat mais est abondamment partagé dans les milieux enseignants. Les retraites sont-elles un sujet mobilisateur auprès des professeurs ?

C'est un vrai sujet de préoccupation pour eux. Le fait que leur retraite soit calculée sur les six derniers mois d'activité plutôt que sur la carrière entière, fonctionnement qui pourrait changer avec la réforme, est perçu comme une forme de compensation de la faiblesse des salaires d'entrée dans la carrière, et au-delà.

C'est donc un point d'achoppement important qui intervient alors même que des négociations se sont ouvertes autour de la revalorisation des carrières. La position du syndicat SE-UNSA, qui a rejoint plus tardivement l'appel à la grève pour le 5 décembre, est sur ce point assez caractéristique. Il n'apparaît pas opposé par principe à la mise en place d'un système universel de retraite et demande dans ses prises de parole avant tout une revalorisation de carrière. Autrement dit, la grève du 5 décembre est aussi pour lui un levier dans les négociations en cours sur cette revalorisation.

De manière générale, qu'est-ce qui fait se mobiliser les enseignants ?

Les grèves importantes du printemps 2003, qui avaient fortement perturbé le fonctionnement des établissements, étaient déjà en opposition à une réforme des retraites, lancée alors par François Fillon. Malgré une indéniable baisse de la conflictualité enseignante depuis les années 1970, ce qui mobilise toujours les enseignants, au niveau national comme au niveau local, ce sont ces problématiques « concrètes » qui touchent au plus près leurs intérêts et leur quotidien : les retraites, les suppressions de postes, la santé, la souffrance au travail ou les conditions d'exercice dégradées. Mais c'est aussi ce qui touche à leur sensibilité professionnelle lorsque, par exemple, leur liberté pédagogique semble menacée.

Depuis septembre, les témoignages et questionnements sur le « malaise » des enseignants sont

une nouvelle fois plus passés par les réseaux sociaux que par les structures représentatives traditionnelles. Quel poids ont les syndicats auprès des enseignants ?

Depuis 2018 et le mouvement des « stylos rouges », une certaine forme de mobilisation hors syndicats, voire antisyndicale quelquefois, est en effet apparue. De même que, depuis la fin du XX siècle, des mobilisations ont pu avoir lieu sous la forme de « coordinations » asyndicales et d'AG, assemblées générales où les représentants syndicaux étaient présents mais pas en position de leadership.

Ces évolutions répondent à une relative défiance d'une partie des enseignants vis-à-vis des mots d'ordre de grève généralistes ou « fourre-tout », disent-ils dans les enquêtes, mélangeant des revendications variées insuffisamment ciblées (statutaires, salariales, autres), cela depuis une vingtaine d'années. Leur affaiblissement, qui n'est pas spécifique à l'éducation nationale, peut se mesurer à la participation aux élections professionnelles : de l'ordre de 70 % dans les années 1970, elle est passée à 60 % à la veille des années 2000 et à 40 % aujourd'hui.

Quels sont donc maintenant la place et le rôle des syndicats enseignants ?

Si les nouvelles formes de mobilisation permettent de donner la parole aux enseignants et de porter des revendications différemment, force est de constater que la « coagulation » des mouvements et les résultats tangibles ne sont pas au rendez-vous lorsqu'on en reste là. Lorsque, au terme d'un mouvement, celui-ci doit déboucher sur des discussions concrètes avec l'institution, la base enseignante asyndicale prend souvent conscience de la nécessité de recourir aux compétences des syndicalistes, notamment en matière de négociation. On fait alors appel aux syndicats qui ont, eux, les connaissances et la culture revendicative pour rivaliser avec les meilleurs techniciens de l'administration.

Les enquêtes montrent que même les enseignants qui ont une défiance vis-à-vis des syndicats lisent la presse syndicale, et reconnaissent aux syndicats cette forme d'expertise dans les revendications et les procédures institutionnelles, mais aussi dans la réflexion sur la culture professionnelle enseignante.

Le rôle des syndicats doit aussi évoluer avec la loi de transformation de la fonction publique adoptée en août 2019...

Au sein des commissions administratives paritaires nationales et académiques, les syndicats étaient représentés depuis 1947, à parité avec les représentants de l'administration, pour traiter la gestion de carrière des enseignants, examiner leurs demandes d'avancement ou de mutation, et vérifier qu'aucune erreur n'avait pu être faite par l'administration sur le « barème ». La loi Dussopt adoptée cet été remet en cause cette prérogative syndicale.

Alors que les procédures de mutation constituent un levier important de recrutement pour les syndicats, dans la mesure où des adhésions d'enseignants se font souvent en parallèle des conseils et de l'accompagnement qu'ils fournissent à ce sujet, certains se demandent naturellement dans quelle mesure cette réforme ne vise pas aussi à les affaiblir.